

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ERDRE-AUXENCE**  
**JEUDI 24 MAI 2018**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-quatre mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Val d'Erdre-Auxence s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle du Conseil Municipal-salle Yves Huchet, en session ordinaire du mois de mai sous la présidence de Monsieur Michel BOURCIER, Maire de Val d'Erdre-Auxence.

Étaient présents :

Michel BOURCIER, Michel BELOUIN, Loïc BEZIERS-LAFOSSE, Marie-Claire MORILLE, Liliane BEZIAUD, Françoise BOUILDE, Jean-Pierre BRU, Jean-Pierre CLOEST, Dominique COLAS, Marie-Laure GUILLAS, Céline LE GOLVAN, Laurence NEVEU, Bertrand ORHON, Marcel PERRAULT, Mireille POILANE, Thiébaud ROLLAND, Annick CLOAREC, Bruno LAMBERT, Marie-Anne VIAIRON, Marie-Luce BERTAUD, Anita MATHA, Yohann ROLLAND

Élus ayant donné pouvoir : Katia BONIFACE, Mathieu MOREAU, Charles MORVANT, Catherine BELLANGER-LAMARCHE, Géraldine PIROIS

Excusés : Marina GATE, Catherine FOUGERE, Franck PERRAULT, Marie PINSON, Yvette GACHOT, Luc LAMBERT, Florian BAIN, Mickaël DOISNEAU, Stéphanie PAVION, Rénaud DEFAUDAIS, Mohamed HILALI-CHERGUI, Alexandre BRANCHU, Romuald BRICAULT, Chantal PARAGE, Cédric LAUNAY, Cédric VALE

Bruno LAMBERT a été désigné secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

**L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL VAL-D'ERDRE-AUXENCE**  
**JEUDI 24 MAI 2018**

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal de Val d'Erdre-Auxence du 10 avril 2018

**AFFAIRES GENERALES**

- Autorisation de signature: convention de mise à disposition d'infrastructures d'accueil pour le déploiement et l'exploitation d'un réseau de communication électroniques – route d'Angers au Louroux-Béconnais - MELISA EXPLOITATION
- Contentieux chiens Mme GODINEAU : défense des intérêts de la commune de Val d'Erdre-Auxence dans un contentieux déterminé
- Nouveau bail commercial de l'Ange Fleuri – Louroux-Béconnais

**AFFAIRES GENERALES – FINANCES**

- Admission en non-valeur : budgets commune et Eau
- Mise en place du prélèvement automatique : factures ENGIE
- Achat d'équipements services techniques : tracteur et élagueuse

## AFFAIRES GENERALES – RESSOURCES HUMAINES

- Mise en place du Complément Indemnitare Annuel (CIA) dans la continuité de la mise en place depuis le 01/01/2018, de l'IFSE (Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise),
- Création d'un emploi permanent à temps complet (35/35<sup>ème</sup>) à compter du 01/08/2018 pour le poste de Responsable « Service à la population-urbanisme et adjoint aux affaires scolaires »
- Création CDD animateur TAP et cantine (12.5h/35<sup>ème</sup> du 03/09/2018 au 5/07/2019) – Commune déléguée de La Cornuaille (Y. Cottenceau),
- CDD animateur TAP et cantine (17.5h/35<sup>ème</sup> du 03/09/2018 au 05/07/2019) – commune déléguée de La Cornuaille (F. Guillon),
- CDD Adjoint territorial d'animation (12.5h/35<sup>ème</sup> du 03/09/2018) au 05/07/2019) Commune déléguée de La Cornuaille (Catherine GATINEAU)
- Renouvellement à compter du 01/06/2018 d'un Contrat Unique d'Insertion (CUI-CAE) en CUI-PEC (Parcours Emploi Compétence) d'un agent polyvalent et école – Commune déléguée du Louroux-Béconnais (B. Verger),
- Recrutement du 09/07/2018 au 22/07/2018 d'un adjoint administratif « Agent d'accueil de l'agence postale communale » en accroissement temporaire d'activité – Commune déléguée du Louroux-Béconnais,
- Recrutement du 09/07/2018 au 22/07/2018 d'un adjoint administratif « Agent d'accueil de l'agence postale communale » en accroissement temporaire d'activité – Commune déléguée du Louroux-Béconnais,
- Recrutement à compter du 23/07/2018 d'un agent en contrat « Parcours Emploi Compétence » (P.E.C.) pour le Poste « d'Agent d'Accueil de l'agence postale communale » de la commune déléguée du Louroux-Béconnais (contrat entre 9 mois et 12 mois maximum),
- Mise à jour du tableau des effectifs au 24 mai 2018

### 1<sup>ère</sup> Commission : AFFAIRES SCOLAIRES

- Tarif navette ALAE 2018/2019 : mercredis et vacances

<sup>ème</sup>

### 2 Commission : VOIRIE COMMUNALE ET AMENAGEMENT RURAL

- Vente de chemins : décision suite à l'enquête publique et autorisation des ventes
- La vente Maugeais/Commune et Commune Maugeais – Le Breuil – Le Louroux-Béconnais : complément de la délibération n° 2018-52 du 22 mars

#### 4<sup>ème</sup> Commission : PATRIMOINE COMMUNAL, URBANISME ET DROIT DU SOL

- SIEML : Audit énergétique école René Goscinny – Louroux-Béconnais
- SIEML : Fonds de concours : cumul des dépannages VEA pour la période du 01/09/2016 au 31/08/2017
- SIEML : Fonds de concours effacement des réseaux basse tension électriques et d'éclairage public : rue des Troènes, rue des carrières, rue de l'Aunay
- DIA

#### 5<sup>ème</sup> COMMISSION – SPORT – CULTURE – LOISIRS – ASSOCIATION / COMMUNICATION

Point d'information : supports de communication et projets en cours :

- Mise en service du site internet VEA
- Flyer location des salles municipales VEA
- Saison estivale 2018

#### POINTS AJOUTES A L'ORDRE DU JOUR

- AFFAIRES GENERALES / FINANCES : ADMISSION EN NON-VALEUR BUDGET COMMUNE ET EAU
- AFFAIRES GENERALES - FINANCES: Durées d'amortissements – BUDGET EAU
- AFFAIRES GENERALES – FINANCES – LOCATIONS SALLES COMMUNALES : TARIF POUR INTERVENTION, REPARATION, REMPLACEMENT DE PETIT MATERIEL
- AFFAIRES SCOLAIRES : PRESENTATION DES ENSEIGNES FACADES ECOLE RENE GOSCINNY LOUROUX-BECONNAIS
- AFFAIRES GENERALES – RESSOURCES HUMAINES – Recrutement cdd en charge des espaces verts (autour du Plan d'eau Petit Anjou, etc) et polyvalent (période du 29/06/2018 au 02/09/2018)
- LA CORNUAILLE : VENTE DU BATIMENT COMMUNAL 3 RUE DE LA FONTAINE
- VALIDATION DEVIS VIDEOSURVEILLANCE – LOUROUX-BECONNAIS

#### [CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS COMMUNE DELEGUEE DE LA CORNUAILLE](#)

Madame Françoise Bouildé, adjointe aux Affaires scolaires, et les enfants du Conseil municipal présentent tour à tour le projet :

Le projet consiste à rénover les jeux existants et l'implantation du futur parcours de santé 5 éléments à retenir pour le parcours de santé. Ceux-ci seront en bois.

Une rencontre entre quelques membres de la commission d'une part et la responsable de la commission cadre de vie et l'agent technique responsable des travaux paysagers d'autre part a eu lieu.

#### Rénovation/entretien des jeux existants

- Jeu « banane » ressort : nettoyage du jeu
- Envisager l'achat d'un jeu similaire (autre que la banane) à replacer sur un emplacement existant
- Jeu « tape-fesses » : pneus ok / repeindre la structure bois en couleur

- Jeu « cage/toboggan » : la toiture de ce jeu se délite, la lasure couleur existante est très abîmée, un plateau antidérapant serait nécessaire à l'intérieur du jeu : il faudra demander l'avis technique de Guy Benoît pour la restauration de ce jeu.
- Tyrolienne : un morceau de Bidim (géotextile) est apparent.
- Bancs et tables de pique-nique à repeindre.
- Ponts à repeindre

#### Implantation du parcours de santé

Les élus du CME ont établi une liste exhaustive d'éléments de parcours de santé qui pourraient être installés (poutre d'équilibre, pas de géant, barres fixes, barres parallèles, échelle horizontale, poutre mobile, espalier, filet d'escalade....).

5 éléments devront être retenus. La liste sera soumise à l'avis technique de Guy Benoît et de la commission cadre de vie.

Les enfants ont parcouru l'espace qui borde l'étang (en partant des jeux existants) et ont déterminé 5 emplacements possibles :

- Entre le jeu de la banane et la tyrolienne (possibilité éventuelle de placer « les pas de géant »)
- 1 jeu à placer près du « rond-point – rosier » avant le jeu de boules existant
- 1 jeu sur l'espace enherbé (virage) entre la maison de Michèle Jemet et la maison de Denis Ménard
- 1 autre jeu en face, près du saule tortueux
- 1 jeu de l'autre côté de l'étang (sur l'espace actuel d'une jachère de fleurs)

#### Parcours de santé- comparatif devis

	EKIP	EDEN	EDP
<b>Pas de géant</b>	<b>479€</b>	<b>482€</b>	<b>270€</b>
<b>Espalier</b>	<b>379€</b>	<b>380€</b>	<b>640€</b>
<b>Echelle à se suspendre</b>	<b>768€</b>	<b>771€</b>	<b>770€</b>
<b>Barres parallèles</b>	<b>339€</b>	<b>341€</b>	<b>340€</b>
<b>Poutre mobile</b>	<b>469€</b>	<b>471€</b>	<b>380€</b>
<b>Jeu sur ressort</b>	<b>399€</b>	<b>640€</b>	<b>638€</b>
<b>Total HT</b>	<b>2834€</b>	<b>3085€</b>	<b>3038€</b>

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal valide le devis d'Eden d'un montant de 3 085 € HT.

## 5<sup>ème</sup> COMMISSION – SPORTS, LOISIRS ET VIE ASSOCIATIVE POINT D'INFORMATION : Supports de communication et projets en cours :

Madame Bouildé, adjointe et membre de la commission Communication informe le Conseil Municipal de la mise en ligne du site internet de Val d'Erdre-Auxence, des nouveautés et améliorations apportées à l'utilisateur :



RETROUVEZ-NOUS SUR FACEBOOK

Bienvenue sur le site officiel de la commune nouvelle  
La Cornuaille / Le Louroux-Béconnais / Villemoisais

VIE MUNICIPALE | ENFANCE / JEUNESSE | SOCIAL / SOLIDARITÉS | CULTURE / LOISIRS | CADRE DE VIE | ÉCONOMIE / TOURISME

### Actualités

ENFANCE ET JEUNESSE

#### Mini camps d'été

Quelques places sont encore disponibles pour cet été



1 2 3 4

> VOIR TOUTES LES ACTUALITÉS

### Agenda

MERCREDI 23 MAI

Cinéma - Le Louroux-Béconnais

Lieu : Espace Culturel l'Argene

VENDREDI 25 MAI

Challenge SENIORS

Lieu : Espace CAMPINIAL - 3, rue du Stade à Champigné

SAMEDI 26 MAI

Football : demi finale du...

Lieu : City Stade du Louroux-Béconnais

> VOIR TOUTS LES ÉVÈNEMENTS

#### NAVIGATION PAR PROFIL

Vous souhaitez découvrir les informations sur votre commune déléguée, cliquez sur le nom de la commune pour lancer la navigation par profil.

#### LA RECHERCHE INTELLIGENTE

Plus besoin d'être trop précis dans la recherche. Tapez les premières lettres et le moteur de recherche vous affiche tous les résultats instantanément.

#### L'AGENDA

Culturelles, sportives, associatives ou commerciales... toutes les manifestations qui se déroulent sur la commune de Val d'Erdre-Auxence peuvent être inscrites à l'agenda des événements (un tri est possible par commune déléguée).

Vous avez envie de nous soumettre une date ?

Il suffit simplement de remplir le formulaire !

#### ACCÈS RAPIDE

Les pages les plus consultées sont disponibles en un seul clic ! La pré-réservation des salles municipales, les publications ou encore le PLU.

#### ESPACE DÉDIÉ

Trois blocs de couleurs pour trois espaces de navigation dédiés :

- Le **PORTAIL FAMILLE**
- Le **GUICHET VIRTUEL** pour toutes vos demandes administratives
- L'**ANNUAIRE DE CONTACT** des associations et professionnels doté d'un accès rapide pour soumettre une fiche contact.

#### DES SERVICES EN +

En pied de page, d'autres services vous attendent :

- Le formulaire de contact
- Le formulaire d'inscription à la newsletter (FM, Flash, ect...)
- La navigation par profil : comme dans l'en-tête, la possibilité de consulter le contenu qui concerne une commune déléguée.



LOCATION DE SALLE



PLAN INTERACTIF



NOS PUBLICATIONS



PLAN LOCAL D'URBANISME



ESPACE CULTUREL



BIBLIOTHÈQUES



Madame Bouildé, adjointe et membre de la commission Communication présente la plaquette qui regroupe tous les éléments tarifaires des salles de la commune et les éléments techniques de base pour les locations (capacité, nombre de tables, de chaises,...)

La brochure fait 20 pages et sera disponible aux accueils des mairies déléguées très prochainement

**AFFAIRES GENERALES - Autorisation de signature : convention de mise à disposition d'infrastructures d'accueil pour le déploiement et l'exploitation d'un réseau de communication électroniques – route d'Angers au Louroux-Béconnais - MELISA EXPLOITATION**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'un arrêté municipal du 19 novembre 2005 autorisait la société MELIS@ INFRASTRUCTURES à occuper le domaine public routier de la commune du Louroux-Béconnais sur la rue d'Angers (RD 963) pour les besoins d'exploitation du réseau télécoms.

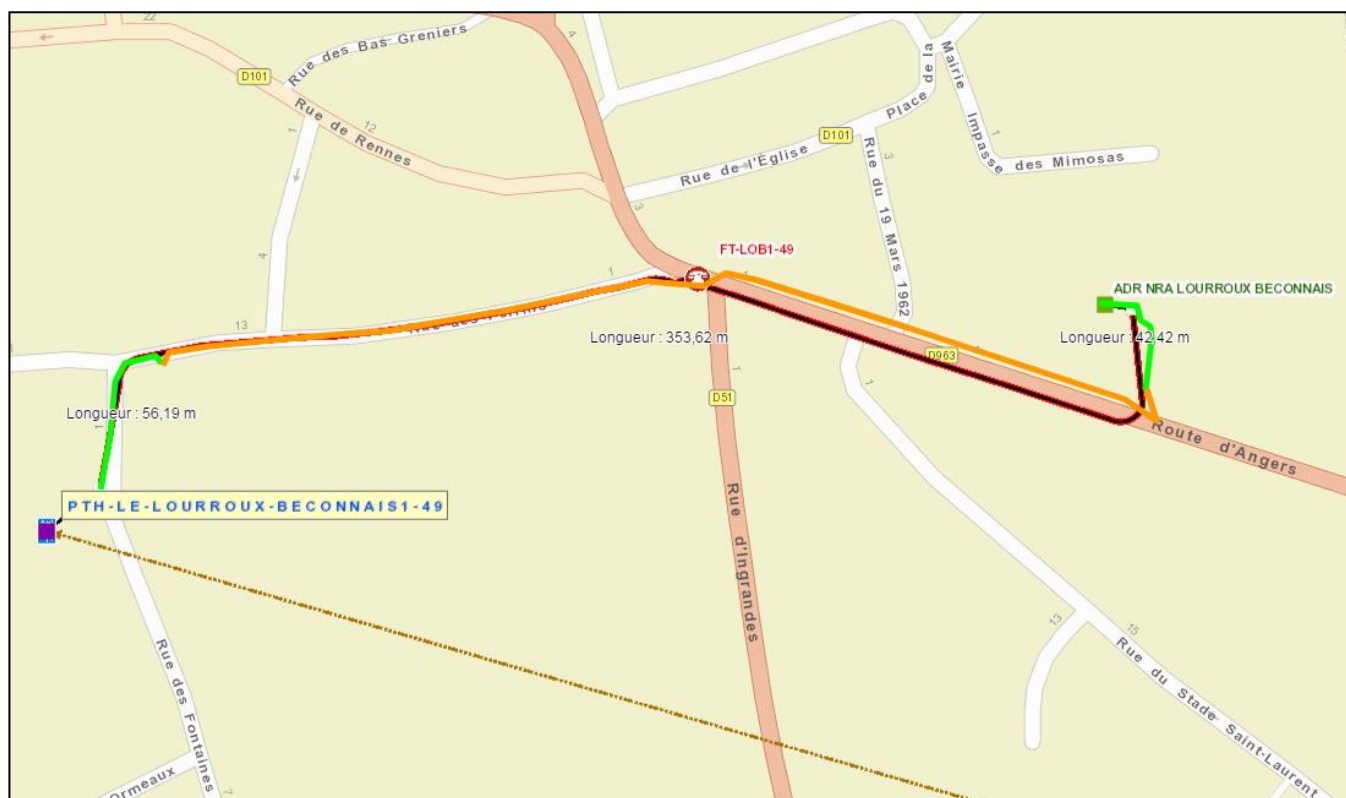


Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'en raison des travaux sur la rue d'Angers (RD 963) et la rue des Perrins, il convient de revoir cet arrêté de permission de voirie et de mettre en place une convention de mise à disposition d'infrastructures d'accueil pour l'exploitation du réseau télécoms.

Monsieur le Maire explique que cette convention prévoit :

- Que les installations restent la propriété de la Commune, que la Société MELIS@ INFRASTRUCTURES, exploitant, est locataire des installations
- Les travaux de maintenance préventive et curative des fourreaux et des chambres techniques mis à disposition restent à la charge de la commune
- Les travaux d'adaptation sur le réseau en domaine public restent à la charge de la commune
- La convention entrera en vigueur au jour de sa signature par les deux parties pour s'achever le 17/12/2026
- La mise à disposition des installations fait l'objet d'une redevance unique globale et forfaitaire de 100 euros TTC

Monsieur le Maire présente le plan des infrastructures des Fourreaux mis à disposition :



La longueur des câbles et équipements déployés dans les infrastructures mises à disposition est de 353,62 m.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer la convention de mise à disposition.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition d'infrastructures d'accueil pour le déploiement et l'exploitation d'un réseau de communication électroniques avec Melis@ Exploitation

**AFFAIRES GENERALES - Contentieux chiens Mme GODINEAU : défense des intérêts de la commune de Val d'Erdre-Auxence dans un contentieux déterminé**

Monsieur le Maire délégué de Villemoisan explique au Conseil Municipal que Madame Virginia GODINEAU a déposé un recours devant le Tribunal Administratif pour faire annuler la décision d'euthanasie de ses chiens.

Monsieur le Maire délégué de Villemoisan informe le Conseil Municipal que, dans le cadre du contradictoire, la commune doit accompagner son mémoire en réponse de la présente délibération, autorisant Monsieur le Maire de Val d'Erdre-Auxence à ester en défense.

Monsieur le Maire a sollicité un devis à Maître Aurélie BLIN, avocate spécialisée en droit public, pour défendre les intérêts de la commune.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur l'opportunité :

- D'autoriser Monsieur le Maire à ester en défense dans la requête n° 1803643 introduite devant le Tribunal Administratif de Nantes
- De désigner Maître Aurélie BLIN, pour représenter la commune dans cette instance

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- D'autoriser Monsieur le Maire à ester en défense dans la requête n° 1803643 introduite devant le Tribunal Administratif de Nantes
- De désigner Maître BLIN, pour représenter la commune dans cette instance

**AFFAIRES GENERALES - Nouveau bail commercial de l'Ange Fleuri – Louroux-Béconnais**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le bail commercial passé avec l'Ange Fleuri arrive à son terme le 31/05/2018.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer un avenant de prolongation du bail commercial.

Monsieur le Maire dévoile les principales caractéristiques de cet avenant :

- Le loyer est fixé à partir du 1<sup>er</sup> mai à 220,46 € HT soit 267,48 € TTC → 263.95 € en 2017
- Le loyer est révisé annuellement en fonction de l'indice du coût de la construction publié par l'INSEE trimestriellement.
- La prolongation est consentie pour une durée de neuf (9) années entières et consécutives (conformément à la réglementation en vigueur, la durée de 9 ans est la durée minimum)
- Les clauses du précédent bail restent inchangées

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant au bail dans les conditions vues ci-dessus.



## **AFFAIRES GENERALES – FINANCES - Admission en non-valeur : budgets commune et Eau**

Par courrier du 26 mars 2018, M. Trojani, trésorier de Val d'Erdre-Auxence a communiqué l'ordonnance du juge du tribunal d'instance du 12 mars 2018 effaçant certaines dettes (2012-2017) :

- Eau : 1 796.59 €
- Assainissement : 807.97 € sur le budget commune
- Cantine scolaire : 2 301 € sur le budget commune
- **TOTAL : 4 905.56 €**

**Il s'agit de demander au Conseil Municipal d'approuver l'admission en non-valeur des recettes énumérées ci-dessus pour un montant total de 3 108.97 € pour le budget Principal et 1 796.59 € pour le budget Eau.**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- D'approuver l'admission en non-valeur des recettes énumérées ci-dessus pour un montant total de **3 108,97 €** pour le budget Principal et **1 796,59 €** pour le budget Eau.

## **AFFAIRES GENERALES – FINANCES : Mise en Place du prélèvement automatique pour les dépenses de fournitures en électricité (> 36 kva)**

Monsieur le Maire rappelle qu'ENGIE est titulaire du marché de fournitures en électricité pour les compteurs supérieurs à 36 kva.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est possible de mettre en place le prélèvement automatique pour le règlement de ces factures d'électricité.

La mise en place du prélèvement automatique nécessite la conclusion d'une convention entre le créancier, l'ordonnateur et le comptable, fixant les conditions dudit prélèvement (nature du règlement, périodicité, modalités de référencement...).

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

D'approuver la mise en place du prélèvement automatique pour les dépenses de fournitures en électricité (> 36 kva)

- D'approuver la mise en place du prélèvement automatique pour les dépenses de fournitures en électricité (< 36 kva)
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de prélèvement automatique avec ENGIE, titulaire du marché
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de prélèvement automatique avec TOTAL ENERGIE GAZ, titulaire du marché

## **AFFAIRES GENERALES – FINANCES : Achat d'équipements services techniques : tracteur**

Afin de faciliter le travail de taille du service des espaces verts, M. Le Maire fait part de l'achat prochain d'un tracteur KUBOTA :

Le montant de ce **tracteur est de 15 800 € HT soit 18 960 € TTC**, en-dessous du seuil des marchés publics

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité donne son accord à l'achat d'un tracteur pour un montant de 15 800 € HT soit 18 960 € TTC et autorise M. Le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

#### **AFFAIRES GENERALES – FINANCES : Achat d'équipements services techniques : Elagueuse**

Afin de faciliter le travail de taille du service des espaces verts, M. Le Maire fait part de l'achat prochain d'un taille haie intégré à ce matériel :

Le montant du taille haie intégré au **tracteur est de 20 099 € HT soit 24 118.80 € TTC** en-dessous du seuil des marchés publics

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité donne son accord à l'achat de l'élagueuse pour un montant de 20 099 € HT soit 24 118.80 € TTC et autorise M. Le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

#### **AFFAIRES GENERALES – RESSOURCES HUMAINES - Mise en place du Complément Indemnitaire Annuel (CIA) au 01/01/2020**

En complément de la part liée aux fonctions (IFSE), il est possible de verser aux agents un Complément Indemnitaire Annuel. Il ne s'agit cependant que d'une simple faculté.

Le versement du CIA tient compte de **l'engagement professionnel** et de **la manière de servir** de l'agent.

Aussi, pour ne pas dénaturer l'esprit du texte, il est recommandé de **lier le versement du CIA à l'évaluation professionnelle des agents**.

A ce titre, pour justifier ou moduler le versement du CIA, il convient d'utiliser tout ou partie des critères utilisés pour l'entretien professionnel.

**Ces éléments doivent figurer dans la délibération.**

Pour rappel, **les critères** à partir desquels est appréciée la valeur professionnelle lors des entretiens professionnels des agents portent sur :

- o les **résultats professionnels** obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs,
- o les **compétences professionnelles et techniques**,
- o les **qualités relationnelles**,
- o la **capacité d'encadrement** ou d'**expertise** ou, le cas échéant, à exercer des fonctions de niveau supérieur.

Ces critères, sont contenus dans les modèles de CREP (Compte-Rendu d'Entretien Professionnel).

Il est possible de traduire cette évaluation réalisée lors de l'entretien professionnel en instaurant un barème en correspondance avec les indicateurs retenus.

Dossier CIA de Val d'Erdre-Auxence déposé pour le CT du mois de juin.

**AFFAIRES GENERALES – RESSOURCES HUMAINES : CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2EME CLASSE A TEMPS COMPLET (35/35<sup>ème</sup>) A COMPTER DU 01/08/2018 pour le poste de Responsable « Service à la population-urbanisme et adjoint aux affaires scolaires »**

En raison du départ à la retraite de l'agent au grade d'Attaché Principal au sein des services administratifs, il est indispensable de recruter un Responsable « Service à la population-urbanisme et adjoint aux affaires scolaires », agent à temps complet, au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe, permanent à temps complet au siège de la mairie de Val d'Erdre-Auxence.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide de créer un emploi permanent d'adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires (échelle C2) à compter du 1<sup>er</sup> août 2018,
- **Dit** que lorsque ce poste sera pourvu le 01/08/2018, le poste d'Attaché Principal sera supprimé du tableau des effectifs,
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget communal de 2018.

**AFFAIRES GENERALES – RESSOURCES HUMAINES - Création CDD animateur TAP et cantine (12.5h/35<sup>ème</sup> du 03/09/2018 au 05/07/2019) – (Y. Cottenceau)**

En vue de la prochaine rentrée scolaire 2018-2019, il est proposé :

- de créer un emploi non permanent d'adjoint territorial d'animation pour un accroissement temporaire d'activité à temps non complet à raison de **12.5 heures hebdomadaires, pour la période du 03/09/2018 au 05/07/2019,**
- que la rémunération soit fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade des d'adjoints territoriaux d'animation (1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint territorial d'animation - indice brut 347).

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité :**

**Article 1 :**

De créer un emploi non permanent d'adjoint territorial d'animation pour un accroissement temporaire d'activité à temps non complet à raison de *12.5 heures hebdomadaires*, pour la période du 03/09/2018 au 05/07/2019,

**Article 2 :**

Que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade des d'adjoints territoriaux d'animation (1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint territorial d'animation - indice brut 347).

**Article 3 :**

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

**AFFAIRES GENERALES – RESSOURCES HUMAINES - CDD animateur TAP et cantine (17.5h/35<sup>ème</sup> du 03/09/2018 au 05/07/2019) – (F. Guillon)**

En vue de la prochaine rentrée scolaire 2018-2019, M. Le Maire propose au Conseil Municipal :

- de créer un emploi non permanent d'adjoint territorial d'animation pour un accroissement temporaire d'activité à temps non complet à raison de **17.5 heures hebdomadaires, pour la période du 03/09/2018 au 05/07/2019**
- Que la rémunération soit fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade des adjoints territoriaux d'animation (1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint territorial d'animation - indice brut 347).

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité :**

**Article 1 :**

De créer un emploi non permanent d'adjoint territorial d'animation pour un accroissement temporaire d'activité à temps non complet à raison de 17.5 heures hebdomadaires, pour la période du 03/09/2018 au 05/07/2019,

**Article 2 :**

Que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade des adjoints territoriaux d'animation (1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint territorial d'animation - indice brut 347).

**Article 3 :**

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

**AFFAIRES GENERALES – RESSOURCES HUMAINES - CDD Adjoint territorial d'animation (12.5h/35<sup>ème</sup> du 03/09/2018) au 05/07/2019) - (C. GATINEAU)**

En vue de la prochaine rentrée scolaire 2018-2019, M. Le Maire propose au Conseil Municipal :

- de créer, pour la période du 03/09/2018 au 05/07/2019, un poste d'accompagnement, surveillance cantine et aide aux élèves à temps non complet (12.5/35<sup>ème</sup> ).
- Que la rémunération soit fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade des adjoints territoriaux d'animation (1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint territorial d'animation - indice brut 347).

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité :**

- de créer, pour la période du 03/09/2018 au 05/07/2019, un poste d'accompagnement, surveillance cantine et aide aux élèves à temps non complet (12.5/35<sup>ème</sup>).
- Que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade des adjoints territoriaux d'animation (1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint territorial d'animation - indice brut 347).
- dit que les crédits sont inscrits au budget communal de 2018.

**AFFAIRES GENERALES – RESSOURCES HUMAINES - Renouvellement à compter du 01/06/2018 d'un Contrat Unique d'Insertion (CUI-CAE) en CUI-PEC (Parcours Emploi Compétence) d'un agent polyvalent et école – Commune déléguée du Louroux-Béconnais (B. Verger),**

Depuis janvier 2018, les contrats aidés sont transformés en parcours emploi compétences (P.E.C.).

Mr le Maire propose au Conseil Municipal de:

- Renouveler le CUI-CAE (actuellement 25,5 heures hebdomadaire) d'un agent polyvalent et école, en CUI-PEC, du 01/06/2018 jusqu'au 31/12/2018,
- Rémunérer sur la base du grade d'adjoint technique – Echelle C1 – Echelon 1 – IB 347– IM : 325.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- de renouveler le CUI-CAE en CUI-PEC, du 01/06/2018 jusqu'au 31/12/2018 (durée de 6 mois, comme le permet la réglementation),
- de fixer la durée de service à 25.5 heures par semaine, rémunérée sur la base du grade d'adjoint technique – Echelle C1 – Echelon 1 – IB 347– IM : 325, congés payés (10%),
- précise que l'agent fera fonction d'adjoint d'entretien polyvalent,

- d'autoriser le maire à signer les documents nécessaires et notamment la convention avec l'Etat,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

**AFFAIRES GENERALES – RESSOURCES HUMAINES - Recrutement à compter du 23/07/2018 d'un agent en contrat « Parcours Emploi Compétence » (P.E.C.) pour le Poste « d'Agent d'Accueil de l'agence postale communale » de la commune déléguée du Louroux-Béconnais.**

**Le Maire informe l'assemblée :**

Depuis janvier 2018, les contrats aidés sont transformés en parcours emploi compétences (P.E.C.).

**Le support juridique du PEC est le contrat unique d'insertion-contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) tel que prévu par les articles L.5134-20 à L.5134-34 du code du travail.**

Les employeurs éligibles sont **les employeurs du secteur non marchand.**

**Le Maire propose :**

Le recrutement d'un P.E.C. pour les fonctions de « Gérant de l'agence postale communale à **temps non complet de 27 heures hebdomadaires** (*aide plafonnée à 20 heures*) pour une durée de minimum de 9 mois à 12 mois maximum. Le 1<sup>er</sup> renouvellement sera d'une durée minimum de 6 mois et maximum de 12 mois.

L'agent sera rémunéré sur la base du grade d'adjoint administratif – Echelle C1 – Echelon 11 – IB 407– IM : 367, congés payés (10%),

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité :**

**Article 1 :**

De créer un emploi non permanent d'Adjoint Administratif, pour un accroissement temporaire d'activité à **temps non complet** à raison de **17 heures hebdomadaires**, pour la période **du 09/07/2018 au 22/07/2018**,

**Article 2 :**

Que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade des d'Adjoint Administratif (Echelle C1 – Echelon 1- IB 347),

**Article 3 :**

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

**AFFAIRES GENERALES – RESSOURCES HUMAINES - Mise à jour du tableau des effectifs au 24 mai 2018**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le tableau des effectifs du personnel communal ci-après qui est le suivant, à compter du 24/05/2018 :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le tableau des effectifs des emplois permanents et non-permanents ci-dessous:

EMPLOIS	Catégorie	Postes ouverts	Durée hebdomadaire	Postes pourvus	ETP
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>					

DGS des communes de 2 000 à 10 000 habitants (emploi fonctionnel)	A	1	35	1	1,00
Attaché Principal	A	1	35	1	1,00
Attaché	A	1	0	0	0,00
Rédacteur Principal de 1ère Classe	B	0			
Rédacteur Principal de 2ème Classe	B	1	35	1	1,00
Rédacteur	B	2	35	1	1,00
			35	1	1,00
Adjoint Principal de 1ère Classe	C	3	35	1	1,00
			35	1	1,00
			35	1	1,00
Adjoint Principal de 2ème Classe	C	2	35	1	1,00
			35	1	1,00
Adjoint Administratif territorial	C	3	35	1	1,00
			35	1	1,00
-			35	1	1,00
<b><u>Contractuels de droit public</u></b>					0,00
<i>Adjoint Administratif territorial</i>	C	1	35	1	1,00
<b>Sous- total</b>				<b>14</b>	<b>14,00</b>
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>					
Agent de Maîtrise Principal	C	0			
Agent de Maîtrise	C	0			
Adjoint Technique Principal de 1ère Classe	C	5	35	1	1,00
			35	1	1,00
			35	1	1,00
			35	1	1,00
			31	1	0,89
Adjoint Technique Principal de 2ème Classe	C	9	35	1	1,00
			32	1	0,91
			35	1	1,00
			35	1	1,00
			35	1	1,00
			35	1	1,00
			31	1	0,89
			28,5	1	0,81
			18,5	1	0,53
Adjoint Technique territorial	C	9	35	1	1,00
			35	1	1,00
			35	1	1,00
			35	1	1,00
			35	1	1,00
			32	1	0,91
			31,5	1	0,90
			24	1	0,69
			17,5	1	0,50
<b><u>Contractuels de droit public</u></b>					



- Adjoint Technique territorial	C	1	35	1	1,00
- Ingénieur	A	1	35	1	1,00
<b>Sous-total</b>				<b>25</b>	<b>23,03</b>
<b>FILIERE SOCIALE</b>					
ATSEM Principal de 1ère Classe	C	4	35,00	1	1,00
			31,00	1	0,89
			25,00	1	0,71
			33,25	1	0,95
ATSEM Principal de 2ème Classe	C	2	35,00	1	1,00
			33,00	1	0,94
<b>Sous-total</b>				<b>6</b>	<b>5,49</b>
<b>FILIERE ANIMATION</b>					
Adjoint d'Animation Principal de 1ère Classe	C	0			
Adjoint d'Animation Principal de 2ème Classe	C	0			
Adjoint Territorial d'Animation	C	1	27,5	1	0,79
<b><u>Contractuels de droit public</u></b>					
Adjoint territorial d'animation	C	3	17,5	1	0,50
-			12,5	1	0,36
			12,5	1	0,36
<b>Sous-total</b>				<b>4</b>	<b>2,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>					
				<b>49</b>	<b>44,52</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'adopter le tableau des effectifs du personnel communal ci-après qui est le suivant, à compter du 24/05/2018.

**1<sup>ère</sup> Commission : AFFAIRES SCOLAIRES - Tarif navette ALAE 2018/2019 : mercredis et vacances**

Mesdames Catherine FOUGERE, Françoise BOUILDE et Marie-Claire MORILLE, adjointes de la Commission Affaires scolaires expliquent que suite à l'expérimentation de la navette ALAE lors de l'été 2017 et la mise en place du taxi les mercredis (période scolaire) entre Villemoisan et Le Louroux-Béconnais, elles proposent de poursuivre ce dispositif afin de faciliter la mobilité des habitants de l'ensemble du territoire de Val d'Erdre-Auxence :

- Public concerné : 3-17 ans
- **La réservation du transport sera accessible par le portail E-Enfance**, au-delà de 8 inscriptions (été 2018 : du 9 juillet au 27 juillet et du 20 août au 31 août), le service sera bloqué.

- **Communication du service Navette ALAE** : Flash Info La Cornuaille et Villemoisan et FM du Louroux-Béconnais + Magazine et site internet Val d'Erdre-Auxence + Flyer estival ALAE 13-17 ans

ALLER - LIGNE VILLEMOISAN - LA CORNUAILLE - LE LOUROUX		
	1 <sup>er</sup> départ	2 <sup>ème</sup> départ
Villemoisan - Parking école des Tilleuls	8h00	13h15
La Cornuaille - Place de la Mairie	8h15	13h30
Le Louroux - Domaine du Pey - 3-12 ans	8h30	13h45
Le Louroux - Allée des Druides - 13-17 ans		14h00

RETOUR - LIGNE LE LOUROUX - LA CORNUAILLE - VILLEMOISAN	
	départ
Le Louroux - Domaine du Pey	17h30
Le Louroux - Allée des Druides	17h45
La Cornuaille - Place de la Mairie	18h00
Villemoisan - Parking école des Tilleuls	18h15

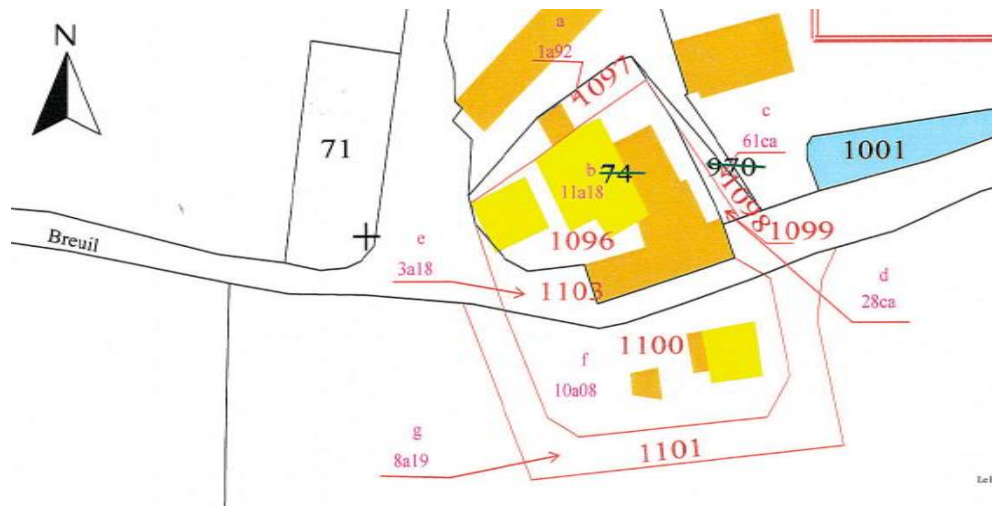
Afin de pérenniser cette action et de faire participer symboliquement les familles, Mesdames Catherine FOUGERE, Françoise BOUILDE et Marie-Claire MORILLE, adjointes de la Commission Affaires scolaires proposent que ce transport ne soit plus gratuit comme l'an passé et proposent **le tarif d'1 € par enfant** pour la navette ALAE (Vacances scolaires) et taxi (mercredis période scolaire) à compter du 9 juillet 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- De donner son accord sur le tarif de 1€ par enfant pour la navette ALAE (Vacances scolaires) et taxi (mercredis période scolaire) à compter du 9 juillet 2018.
- D'autoriser Monsieur le Maire de Val d'Erdre-Auxence à signer tous documents afférents à ce dossier.

**2<sup>ème</sup> Commission : Voirie communale et Aménagement rural : Vente Maugeais/Commune et Commune/Maugeais – Le Breuil – Louroux-Béconnais, Autorisation de signature**

M. Jean-Pierre BRU, adjoint Voirie communale et Aménagement rural fait part du projet de déplacement de voirie entre la commune et le consort Maugeais selon le plan suivant :



- Vente de la commune au Consort Maugeais : parcelle n° 1 103 : 318 m<sup>2</sup> au tarif de 0.20 € le m<sup>2</sup> soit **63.60 €**.
- Vente du consort Maugeais à la commune : parcelle n° 1 101 : 819 m<sup>2</sup> à l'euro symbolique. Les frais notariés et de géomètre sont à la charge du demandeur, le consort Maugeais.

**M. Jean-Pierre BRU demande au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer la vente et l'achat des parcelles indiquées dans la délibération n° 2018-52 du 22 mars 2018.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité autorise M. Le Maire à compléter la délibération n° 2018-52 du 22 mars 2018 et à signer la vente et l'achat des parcelles correspondantes.

2<sup>ème</sup> Commission : VOIRIE COMMUNALE ET AMENAGEMENT RURAL - Vente de chemins : décision suite à l'enquête publique et autorisation des ventes

Monsieur le Maire de Val d'Erdre-Auxence présente au Conseil municipal le dossier de vente de chemins ou portions de chemins ruraux sur les communes déléguées de La Cornuaille et du Louroux-Béconnais ;

Le Conseil municipal est invité à prendre une décision définitive sur ces ventes.

Considérant les pièces du dossier, du résultat de l'enquête publique et du rapport du commissaire-enquêteur ;

Considérant qu'aucune association syndicale ne s'est formée en vue de la conservation de ces chemins en domaine public ;

Il est proposé au Conseil Municipal, la vente à savoir :

**I – COMMUNE DÉLÉGUÉE DU LOUROUX-BÉCONNAIS**

1/ « L'Étang » : vente d'une portion de chemin rural à Mr LEDROIT Jonathan, demeurant 2 rue des Troènes au Louroux-Béconnais, commune de Val d'Erdre-Auxence (49)

Section C n° 1127 pour une contenance de 231 m<sup>2</sup> à 3,50 €/m<sup>2</sup>..... 878,50 €

2/ « La Touche » : vente d'une portion de chemin rural à Mr et Mme VITOUR Michel et Patricia, demeurant La Chauvraie au Louroux-Béconnais, commune de Val d'Erdre-Auxence (49)

Section B n° 441 pour une contenance de 2.137 m<sup>2</sup> à 0,18 €/m<sup>2</sup>..... 384,66 €

3/ « Le Hutan » : vente d'une portion de chemin rural à Mr et Mme COUDRAY Cyril et Mélanie, demeurant Le Hutan au Louroux-Béconnais, commune de Val d'Erdre-Auxence (49)

Section M n° (en cours d'attribution) pour une contenance de 1.492 m<sup>2</sup> à 0,18 €/m<sup>2</sup>..... 268,56 €

« Le Hutan» : vente d'une portion de chemin rural à Mr Laurent CHERBONNIER, demeurant Le Papillon au Louroux-Béconnais, commune de Val d'Erdre-Auxence (49)

Section M n° (en cours d'attribution) pour une contenance de 3.067 m<sup>2</sup> à 0,18 €/m<sup>2</sup>..... 552,06 €

« Le Hutan» : Achat d'une portion de chemin rural par la commune de Val d'Erdre-Auxence à Mr et Mme CHERBONNIER Armand, demeurant Villepierre au Louroux-Béconnais, commune de Val d'Erdre-Auxence (49)

Section M n° (en cours d'attribution) pour une contenance de 712 m<sup>2</sup> à 0,18 €/m<sup>2</sup>..... 128,16 €

4/ « La Beugearderie » : vente d'une portion de chemin rural à Mr et Mme GACHOT Daniel et Yvette, demeurant La Beugearderie au Louroux-Béconnais, commune de Val d'Erdre-Auxence (49)

Section I n° 628 – 633 – 634 et 775 pour une contenance de 2.679 m<sup>2</sup> à 0,18 €/m<sup>2</sup>... 482,22 €

« La Beugearderie » : Achat de portions de chemin rural par la commune de Val d'Erdre-Auxence à Mr et Mme GACHOT Daniel et Yvette, demeurant La Beugearderie au Louroux-Béconnais, commune de Val d'Erdre-Auxence (49)

Section I n° 629 – 630 et 632 pour une contenance de 427 m<sup>2</sup> à 0,18 €/m<sup>2</sup>..... 76,86 €

5/ « La Borderie » : vente d'une portion de chemin rural à Mr et Mme LETORT Franck et Sandrine, demeurant La Borderie au Louroux-Béconnais, commune de Val d'Erdre-Auxence (49)

Section I n° 626 pour une contenance de 4.783 m<sup>2</sup> à 0,18 €/m<sup>2</sup>..... 860,94 €

6/ « Le Grand Maubusson » : vente d'une portion de chemin rural à Mr et Mme VIGOUROUX Gaël et Anne, demeurant Le Maubusson au Louroux-Béconnais, commune de Val d'Erdre-Auxence (49)

Section M n° 1326 pour une contenance de 1.174 m<sup>2</sup> à 0,18 €/m<sup>2</sup>..... 211,32 €

## **II – COMMUNE DÉLÉGUÉE DE LA CORNUAILLE :**

1 / « La Haute-Sanglerie » : vente d'une portion de chemin rural à la SCEA VERLANDE (Mr et Mme James GUÉRIN) demeurant La Bitière à Couffé (44) ;

Section F n° 924 pour une contenance de 1.731 m<sup>2</sup> à 0,40 €/m<sup>2</sup>..... 692,40 €

2 / « La Sanglerie » : vente d'un excédent de terrain communal à la SCEA VERLANDE (Mr et Mme James GUÉRIN) demeurant La Bitière à Couffé (44) ;

Section F n° 925 pour une contenance de 846 m<sup>2</sup> à 0,40 €/m<sup>2</sup>..... 338,40 €

3 / « La Janvrie » : vente d'une portion de terrain communal à Mr BRUNET Noël et Mme FROGER Marie-Ange demeurant La Janvrie, La Cornuaille, commune de Val d'Erdre-Auxence (49) ;

Section F n° 928 pour une contenance de 68 m<sup>2</sup> à 0,40 €/m<sup>2</sup>..... 27,20 €

Par ailleurs, M. Le Maire propose au Conseil municipal de **régulariser les transactions concernant des dossiers antérieurs, situés sur le territoire de la commune déléguée du Louroux-Béconnais**, soumis à procédure administrative, qui ne figurent pas dans le cadre de la présente enquête publique, à savoir :

« **Le Chillon** » : vente d'une portion de chemin rural à Mr et Mme VITOUR Michel et Patricia, demeurant La Chauvraie au Louroux-Béconnais, commune de Val d'Erdre-Auxence (49)

Section I n° 530 pour une contenance de 6.063 m<sup>2</sup> à 0,18 €/m<sup>2</sup>..... 1.091,34 €

« Le Chillon » : Achat d'une portion de chemin rural par la commune de Val d'Erdre-Auxence à Mr et Mme VITOUR Michel et Patricia, demeurant La Chauvraie au Louroux-Béconnais, commune de Val d'Erdre-Auxence (49)

Section K n° 722 et 724 pour une contenance de 1.899 m<sup>2</sup> à 0,18 €/m<sup>2</sup>..... 341,82 €

« **La Beugearderie** » : Abandon de l'indivision d'une portion de chemin rural (Bien Non Délimité) section I n° 386, au profit de la commune de Val d'Erdre-Auxence, par Mme Elyet GACHOT/MOREAU demeurant 9, rue de La Cornuaille au Louroux-Béconnais, commune de Val d'Erdre-Auxence

« **La Borderie** » : vente d'une portion de chemin rural à Mr et Mme LETORT Franck et Sandrine, demeurant La Borderie au Louroux-Béconnais, commune de Val d'Erdre-Auxence (49)

Section I n° 531 pour une contenance de 727 m<sup>2</sup> à 0,18 €/m<sup>2</sup>..... 130,86 €

« La Borderie » : Achat d'une portion de chemin rural par la commune de Val d'Erdre-Auxence à Mr et Mme LETORT Franck et Sandrine, demeurant La Borderie au Louroux-Béconnais, commune de Val d'Erdre-Auxence (49)

Section I n° 625 pour une contenance de 673 m<sup>2</sup> à 0,18 €/m<sup>2</sup>..... 121,14 €

**Le produit de la vente de ces portions et excédents de chemins communaux sera versé auprès du receveur municipal à la signature des actes.**

**Tous les frais consécutifs à la rédaction des actes sont à la charge des acheteurs.**

**M. Le Maire sollicite l'avis du Conseil municipal afin de lui donner tous pouvoirs pour la signature des actes de vente et d'achats qui seront établis en l'étude de Maître BOUWYN, notaire au Louroux-Béconnais.**

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire de Val d'Erdre-Auxence pour la signature des actes de vente et d'achats qui seront établis en l'étude de Maître BOUWYN, notaire au Louroux-Béconnais.

**4<sup>eme</sup> COMMISSION – PATRIMOINE COMMUNAL, URBANISME ET DROIT DU SOL-**

SIEML : Fonds de concours : cumul des dépannages éclairage public VEA pour la période du 01/09/2016 au 31/08/2017

VU l'article L. 5212-26 du CGCT,

VU la délibération du Comité Syndical du SIEML en date du 26 avril 2016 décidant les conditions de mise en place des fonds de concours,

Il s'agit de verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIEML pour les opérations suivantes :

**DETAIL DES FONDS DE CONCOURS ANNUELS****DEPANNAGES ECLAIRAGE PUBLIC****PERIODE : du 01/09/2016 au 31/08/2017**

opération	Collectivité	Montant des travaux TTC	Taux du Fdc demandé	Montant Fdc demandé	Date dépanna
108-16-33	CORNUAILLE (la)	431,59 €	75%	323,69 €	04 11 2016
108-16-34	CORNUAILLE (la)	528,25 €	75%	396,19 €	18 11 2016
182-17-65	LOUROUX BECONNAIS	680,17 €	75%	510,13 €	01 03 2017
108-17-35	VAL D'ERDRE AUXENCE (La Cornuaille)	738,36 €	75%	553,77 €	23 03 2017
183-17-56	VAL D'ERDRE AUXENCE (Le Louroux Béconnais)	432,18 €	75%	324,14 €	15 03 2017
316-17-12	VAL D'ERDRE AUXENCE (Villemoisian)	641,72 €	75%	481,29 €	15 03 2017
376-17-8	VAL D'ERDRE AUXENCE (Villemoisian)	289,63 €	75%	217,22 €	15 02 2017

Dépannages du réseau de l'éclairage public réalisés entre le 1er septembre 2016 et le 31 août 2017

➤ montant de la dépense 3 741,90 euros TTC

➤ taux du fonds de concours 75%

➤ montant du fonds de concours à verser au SIEML **2 806,43 euros TTC.**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- Valide le versement d'un fonds de concours de 2 806.43 euros TTC
- Précise que les modalités de versement du fonds de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier du SIEML
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents utiles à la réalisation de la présente délibération



**4<sup>ème</sup> Commission : PATRIMOINE COMMUNAL, URBANISME ET DROIT DU SOL - SIEML : Audit énergétique école René Goscinny – Louroux-Béconnais**

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal concernant le devis proposé par le SIEML (Syndicat Intercommunal d'Energies du Maine-et-Loire) pour la réalisation d'un audit énergétique sur les écoles publiques du Louroux-Béconnais.

La prestation du SIEML comprend une étude multi-énergie, une étude du remplacement du mode de chauffage.

La réalisation de l'audit énergétique pour l'école maternelle est chiffrée à 2 455,08 € HT.

Le montant de la **participation communale pour l'école maternelle est de 589,22 € TTC.**

La réalisation de l'audit énergétique pour l'école primaire est chiffrée à 3 028 € HT.

Le montant de la **participation communale pour l'école primaire est de 726,72 € TTC.**

**Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- Approuve la réalisation d'audits énergétiques sur les écoles publiques du Louroux-Béconnais
- Autorise Monsieur le Maire à signer les deux conventions d'audit énergétique avec le SIEML

**4<sup>ème</sup> Commission : PATRIMOINE COMMUNAL, URBANISME ET DROIT DU SOL : SIEML : Fonds de concours effacement des réseaux basse tension électriques et d'éclairage public : rue des Troènes, rue des carrières, rue de l'Aunay**

VU l'article L.5212-26 du CGCT,

VU la délibération du Comité Syndical du SIEML arrêtant le règlement financier en vigueur,

VU la délibération du Comité Syndical du SIEML en date du 06/02/2018 arrêtant la liste des opérations d'effacement des réseaux basse tension électrique et d'éclairage public,

M. Le Maire propose au Conseil Municipal de verser un fonds de concours relatif à l'opération rue des Troènes, rue des carrières, rue de l'Aunay :

- à hauteur de 20 % pour l'effacement des réseaux basse tension électriques et d'éclairage public : rue des Troènes, rue des carrières, rue de l'Aunay à hauteur de **24 420.72 € HT**
- À hauteur de 100 % pour la partie Génie Civil Télécom : 36 574.89 HT, soit **43 889.87 € TTC**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- Valide le versement d'un fonds de concours pour l'opération n° MLE-183.17.07
- Fixe le fonds de concours à hauteur de 20 % pour l'effacement des réseaux basse tension électriques et d'éclairage public : rue des Troènes, rue des carrières, rue de l'Aunay à hauteur de **24 420.72 € HT**
- À hauteur de 100 % pour la partie Génie Civil Télécom : 36 574.89 HT, soit **43 889.87 € TTC**
- Précise que les modalités de versement du fonds de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier du SIEML
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents utiles à la réalisation de la présente délibération

**4<sup>ème</sup> Commission : PATRIMOINE COMMUNAL, URBANISME ET DROIT DU SOL - DIA**

**• DIA LOUROUX-BECONNAIS**

Section	N°	Adresse	surface	Nature
N	1210	Le Bourg Louroux	33 m2	Bâti
N	1211	Le Bourg Louroux	278 m2	Bâti
N	524	Le Bourg Louroux	5 m2	bâti
N	525	12, rue d'Ingrandes	195 m2	bâti
N	1310	27, avenue de la Liberté	94 m2	Non bâti
N	1772		293 m2	bâti
N	855/1878	Le Bourg (rue des Perrins)	105 m2	bâti
N	827/829/1280	16, rue d'Ingrandes	1025 m2	bâti
C	891	8, square des Fresnes	544 m2	bâti
C	777	10, avenue du Carillon	633 m2	bâti
N	1693	2, avenue des Fresnes	421 m2	bâti

<b>POINTS AJOUTES A L'ORDRE DU JOUR</b>
---

#### **AFFAIRES GENERALES – FINANCES – ADMISSION EN NON-VALEUR**

M. Le Maire informe le Conseil Municipal, que par courrier du 2018, M. Trojani, trésorier de Val d'Erdre-Auxence a communiqué l'ordonnance du juge du tribunal d'instance du 14 avril 2015 effaçant certaines dettes (2012-2014) :

Eau : 493.76 €

Budget commune : 230.59 €

**TOTAL : 724.35 €**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- D'approuver l'admission en non-valeur des recettes énumérées ci-dessus pour un montant total de **230,59 €** pour le budget Principal et **493,76 €** pour le budget Eau.

## AFFAIRES GENERALES - FINANCES: Durées d'amortissements – BUDGET EAU

Vu l'article L2321-2, 27° du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article R 2321-1 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur Le maire rappelle que les communes dont la population est égale ou supérieure à 3500 habitants, sont tenus d'amortir. Il précise que l'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler. Ce procédé permet donc de faire apparaître à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge relative à leur remplacement. S'agissant du calcul des dotations aux amortissements, Monsieur le maire précise que :

- la base est le coût d'acquisition ou de réalisation de l'immobilisation (valeur toutes taxes comprises) ;
- la méthode retenue est la méthode linéaire.
- la durée est fixée par l'assemblée délibérante, qui peut se référer au barème de l'instruction M49.

Compte-tenu de la création de la commune nouvelle Val d'Erdre-Auxence, Monsieur le maire propose d'adopter les durées d'amortissements suivantes pour le budget EAU :

<b>Biens</b>	<b>Durées d'amortissement</b>
construction	25 ans
outillage / fourniture	2 ans
matériel informatique	2 ans
compteur	5 ans
canalisation	15 ans
travaux de modernisation et/ou extension	15 ans
honoraire / maîtrise d'œuvre / étude de faisabilité	1 ou 2 ans
tranchée (sable / busage ...)	15 ans
câble électrique	10 ans
raccordement électrique	20 ans
poteau d'incendie	10 ans
poste de relèvement	10 ans
béton	25 ans
regard PVC	5 ans

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter les durées d'amortissements pour le budget EAU,

**AFFAIRES GENERALES – FINANCES – LOCATIONS SALLES COMMUNALES : TARIF POUR INTERVENTION, REPARATION, REMPLACEMENT DE PETIT MATERIEL**

M. Le Maire expose que lors des états des lieux faisant suite aux locations des différentes salles de la commune de Val d'Erdre-Auxence, des petits désordres sont contradictoirement constatés et qu'il y a lieu de prévoir un tarif à appliquer aux utilisateurs aux fins d'indemnisation de la collectivité.

M. Le Maire propose au Conseil municipal de fixer à **50 euros** le montant à appliquer en cas d'intervention nécessaire des agents communaux, de réparations ou de remplacement de petit matériel après une location de salle.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal fixe à 50 euros le montant à appliquer en cas d'intervention nécessaire des agents communaux, de réparations ou de remplacement de petit matériel après une location de salle.

**AFFAIRES SCOLAIRES : ENSEIGNES ECOLE RENE GOSCINNY – LOUROUX-BECONNAIS**

Marie-Claire Morille, Adjointe Affaires scolaires, présente les enseignes de l'école René Goscinny validées :





**AFFAIRES GENERALES – RESSOURCES HUMAINES – Recrutement cdd en charge des espaces verts (autour du Plan d'eau Petit Anjou, etc) et polyvalent (période du 29/06/2018 au 02/09/2018)**

En raison d'une surcharge d'activité au sein du service technique, notamment pour l'entretien autour du plan d'eau Le Petit Anjou, le nettoyage des points d'apport volontaire, l'entretien de bâtiments, etc...

**M. Le Maire propose :**

Le recrutement d'un **adjoint technique territorial non-permanent, pour la période du 29/06/2018 au 02/09/2018**, pour un **accroissement temporaire d'activité**, à temps non complet à raison de 30 heures hebdomadaires (vendredi 8h/samedi 3h/dim.3h/Lundi 8h/merc.4h),

L'agent sera rémunéré sur la base de la grille indiciaire relevant du grade des adjoints techniques (1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint technique territorial-indice brut 347 – congés payés 10%

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:**

- Décide de créer pour la période du 29/06/2018 au 02/09/2018 un emploi non permanent d'adjoint technique territorial pour un **accroissement temporaire d'activité** à temps non complet à raison de 30 heures hebdomadaires,
- La rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade des d'adjoints techniques (1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint technique territorial-indice brut 347),
- Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

**LA CORNUAILLE : VENTE DU BATIMENT COMMUNAL 3 et 5 RUE DE LA FONTAINE**

M. Le Maire délégué de La Cornuaille rappelle que le bâtiment communal cadastré section E n° 1047, situé 3 et 5 rue de La Fontaine, ayant en dernier lieu accueilli l'ancienne bibliothèque a été mis en vente en mai 2013 et est demeuré vacant depuis cette date.

Dans ces conditions, cette construction, située en centre bourg, est avec le temps exposée aux dégradations et il devient urgent de trouver une solution de reprise.

Aujourd'hui, Mr Milbled et Mme Bréchon-Mandon, propriétaire riverain de la maison située au 7 rue de La Fontaine est candidat à l'acquisition au prix de 8.000 euros net vendeur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De consulter le service des Domaines
- De donner son accord sur le prix de vente au prix de 8.000 Euros
- D'autoriser Monsieur le Maire de Val d'Erdre-Auxence à signer tous documents afférents à ce dossier.





### **VALIDATION DEVIS VIDEOSURVEILLANCE – LOUROUX-BECONNAIS**

M. Le Maire présente les 3 devis de vidéosurveillance afin de répondre au besoin de sécurité au Louroux-Béconnais :

Leray sécurité :

Entreprise sérieuse vu sa représentativité sur le territoire en terme de sécurité

Technico commercial clair et précis

Solution matérielle : moyenne gamme (Hikvision – câble), système évolutif

Solution logicielle : sans licence et ouvert, solution basique qui permet d'enregistrer et relire les vidéos => ce qui explique le prix plus bas

Périmètre vidéo surveillé :

Eglise – Mairie

Base nautique

Stade de foot – City stade – Skatepark

**Tarif : 25 000 € HT**

**CTV**

Entreprise sérieuse vu sa représentativité sur le territoire en terme de sécurité

Solution matérielle : haut de gamme (dahua – HP)

Solution logicielle : soumis à licence (prix plus élevé)

Perimetre video surveillé :  
Eglise – Mairie – Derriere mairie  
Base nautique  
Stade de foot – City stade  
Frais d'installation/integration beaucoup plus élevé  
**Tarif : 54 500 € HT**

#### VALIDATION DEVIS VIDEOSURVEILLANCE – LOUROUX-BECONNAIS

##### **ONET – TELEM sécurité**

Entreprise historiquement utilisé par SycTom  
Solution matérielle : haut de gamme (hikvision -fibre)  
Solution logicielle : soumis à licence (prix plus élevé)  
Périmetre video surveillé :  
Eglise – Mairie – Derriere mairie  
Base nautique  
Stade de foot – City stade – Skate park  
Frais d'installation/integration beaucoup plus élevé lié également à la fourniture d'une prestation clé en main (fourniture de mat, bloc beton....)  
**Tarif : 73 406 € HT**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir le devis de la société LERAY SECURITE et autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.

#### AGENDA

- **A partir du 4 juin : Concours de boule de fort – Cercle de La Concorde – Le Louroux-Béconnais**
- **Lundi 4 juin : 20h00 Salle Y. Huchet : Restitution étude commerciale Louroux-Béconnais aux commerçants par la CCI**
- **Mardi 12 juin : réunion adjoints Val d'Erdre-Auxence**
- **Jeudi 14 juin à 18h00 à la salle Y. Huchet : Pot de départ à la retraite Luc BELLANGER**
- **Jeudi 21 juin : Conseil Municipal**
- **Jeudi 5 juillet à 18h00 à la salle de l'Argerie : Pot de départ à la retraite Gérard COTTENCEAU**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h05.

Nom	Prénom	Signature
BAIN	Florian	Excusé
BELLANGER-LAMARCHE	Catherine	A donné pouvoir
BELOUIN	Michel	
BERTAUD	Marie-Luce	
BEZIAUD	Liliane	
BEZIERS LA FOSSE	Loïc	
BONIFACE	Katia	A donné pouvoir
BOUILDE	Françoise	
BOURCIER	Michel	
BRANCHU	Alexandre	Excusé
BRICAULT	Romuald	Excusé
BRU	Jean-Pierre	
CLOAREC	Annick	
CLOEST	Jean-Pierre	
COLAS	Dominique	
DEFAUDAIS	Rénald	Excusé
DOISNEAU	Mickaël	Excusé
FOUGERE	Catherine	Excusée
GACHOT	Yvette	Excusée
GATE	Marina	Excusée
GUILLAS	Marie-Laure	
HILALI-CHERGUI	Mohamed	Excusé
LAMBERT	Bruno	
LAMBERT	Luc	Excusé
LAUNAY	Cédric	Excusé
LE GOLVAN	Céline	
MATHA	Anita	
MOREAU	Mathieu	A donné pouvoir
MORILLE	Marie-Claire	
MORVANT	Charles	A donné pouvoir
NEVEU	Laurence	
ORHON	Bertrand	
PARAGE	Chantal	Excusée
PAVION	Stéphanie	Excusée
PERRAULT	Franck	Excusé

PERRAULT	Marcel	
PINSON	Marie	Excusée
PIROIS	Géraldine	A donné pouvoir
POILANE	Mireille	
ROLLAND	Thiébaud	
ROLLAND	Yohann	
ROULEAU	Catherine	
VALE	Cédric	Excusé
VIAIRON	Marie-Anne	